



## Appel à propositions

**Prestation d'animation nature et éducation à l'environnement pour des programmes définis.**

**Été 2020 – Découverte de la faune et flore de montagne – Accompagnateur montagne uniquement**

### Contexte

L'association CPIE Béarn est un « pouvoir adjudicateur » conformément à la définition qui en est donnée à l'article 3 de l'Ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

A ce titre, elle doit appliquer les règles décrites dans l'ordonnance et les décrets d'application cités plus haut pour l'ensemble des achats (fournitures, services, travaux), sauf exclusions ou exceptions prévues par les textes, qu'elle sera amenée à conclure pour son fonctionnement et dans le cadre de ses activités.

L'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, applicable au 1er avril 2016, n'exclut plus explicitement les services d'animations de ce cadre. C'est pourquoi le CPIE Béarn lance un appel à proposition relatif aux animations prévues à ce jour à partir de mars 2019 pour lesquelles les prestations n'ont pas encore été attribuées.

Les animations sont réparties en différents projets et différents publics touchés par le CPIE Béarn.

Le CPIE Béarn se réserve le droit de lancer une nouvelle consultation pour des demandes ou projets arrivant en cours d'année, et non inclus dans ce marché.

### Présentation et critères

Lorsqu'une demande sera formulée par une structure, le CPIE Béarn identifiera le prestataire le plus adapté. Lorsque plusieurs prestataires sont susceptibles de pouvoir intervenir, le CPIE Béarn choisira en fonction des critères suivant, par ordre :

- Respect de la thématique
- Distance animateur/lieu d'animation

- Disponibilité

Le coût de la prestation sera également pris en compte si celui-ci devait varier d'un prestataire à l'autre. En effet, le coût de la prestation doit être en cohérence avec le budget alloué. Le CPIE Béarn se réserve le droit de discuter le contenu et le prix de la proposition du prestataire.

### **Eléments à faire parvenir au CPIE pour répondre à ce lot :**

Afin de compléter les propositions, chaque animateur fera parvenir un devis détaillé mentionnant avec exactitude le contenu de sa prestation et le détail des sommes demandées pour chacune de ses propositions d'animation. Si l'ensemble des propositions sont au même coût, 1 seul devis détaillé.

Une attestation de responsabilité civile couvrant le ou les animateurs et éventuellement le public accueilli.

## **Conditions générales valables pour l'ensemble des projets :**

A la suite de toute prestation d'animations, le prestataire fera parvenir au CPIE Béarn un bilan technique et des photos de l'animation, qui conditionnera le paiement de la facture.

Informations devant apparaître dans chacune de vos factures :

- Nom de l'animateur
- Contexte du projet (dispositif, partenariat...)
- Lieu
- Date
- Durée : journée ou demi-journée
- Nombre de personnes touchées
- Type de public : grand public, scolaire, publics spécifiques...
- Origine du public sensibilisé : commune de provenance
- Contenu de l'activité (ex : randonnée à la découverte des champignons en Vallée d'Ossau...)

Les associations devront également apposer les logos du CPIE Béarn et des financeurs publics et privés sur tout élément de communication qui ne serait pas réalisé par le CPIE Béarn lui-même.

Le CPIE Béarn se réserve le droit de procéder à des négociations, afin d'affiner ensemble le contenu et le coût des projets. Toutefois, le CPIE Béarn se réserve aussi le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Tout prestataire souhaitant répondre à cet appel à proposition doit disposer d'un **N° SIRET**, et devra le faire figurer sur sa facture.

Date limite de réponse : **dimanche 12 juillet**

## **Projet Découverte de la faune et flore de montagne - ALSH Navarrenx**

Pour un groupe de 12 à 14 jeunes âgés de 9 à 10 ans accompagnés de 2 animateurs BAFA, l'ALSH Navarrenx est à la recherche d'un accompagnateur montagne pour mener à bien son projet « Découverte de la faune et de la flore, du patrimoine local, des relations Homme-Nature ».

L'animation se déroulera en deux étapes :

-le mercredi 22 juillet, le matin (9h-12h) ou l'après-midi (14h-17h), l'animateur ou l'animatrice rencontrera le groupe et présentera les modalités de la randonnée du lendemain, les observations, écoutes qui pourront être réalisées, présentation théorique. La rencontre se fera à l'Espace Culture à Navarrenx.

-le jeudi 23 juillet sur la journée : randonnée autour des lacs d'Ayous pour une découverte sur le terrain de la faune et de la flore, du patrimoine local, des relations Homme-Nature. Le départ du groupe se fera à 9h de Navarrenx. Les jeunes devront être de retour au centre pour 17h maximum.

Merci de faire parvenir un devis détaillé avec votre attestation de responsabilité civile.

Pour permettre de faciliter la gestion des propositions, nous vous demandons de nous retourner un devis détaillé sur UNE page, comportant l'ensemble des éléments suivants.

Le devis détaillé devra comporter :

- Le nom de la structure ou animateur indépendant ainsi que les coordonnées (N° SIRET, adresse, téléphone, mail)
- créneau proposé pour l'animation du mercredi (matin ou après-midi)
- horaires proposés pour le jeudi
- Contenu détaillé : Programme de la partie théorique puis de la sortie terrain.

**Envoyer l'ensemble des documents soit par mail soit par courrier jusqu'au dimanche 12 juillet à :**

**cpiebearn@cpiebearn.fr Ou  
CPIE Béarn, Allées du Comte de Tréville 64400 Oloron-Sainte-Marie**